

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> avril 2019  
Français  
Original : espagnol

**Comité des droits économiques, sociaux et culturels****Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant la communication n° 41/2018\***

*Communication présentée par* : A. L.

*Au nom de* : L'auteur

*État partie* : Espagne

*Date de la communication* : 26 juin 2018

*Objet* : Expulsion pour occupation illégale

Réuni le 1<sup>er</sup> mars 2019, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ayant constaté qu'en dépit de tentatives répétées pour se mettre en rapport avec l'auteur, le contact avec ce dernier avait été perdu, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 41/2018, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-cinquième session (18 février-8 mars 2019).

